

UNE CHARTE POUR DAVANTAGE D'ETHIQUE DANS LES MARCHES PUBLICS !

Lausanne, 23 août 2016 – Etat et communes vaudoises, patronat, syndicat, architectes, ingénieurs et entreprises générales: tous les acteurs concernés par les marchés publics ont signé ce 23 août au Musée Olympique à Lausanne, une charte éthique. Par leur paraphe, la Conseillère d'Etat Nuria Gorrite et les partenaires du secteur vaudois de la construction s'engagent à respecter des règles humaines et économiques essentielles dans la réalisation des infrastructures publiques du canton.

Concurrence déloyale, travail au noir, procédures lacunaires : la réalisation des infrastructures publiques du canton de Vaud n'échappe guère à ces fléaux. Mais les acteurs de la construction exigent davantage d'éthique et le prouvent ! Après le Forum sur les marchés publics organisé à Lausanne-Beaulieu en août 2015 par le Département des infrastructures et des ressources humaines et la Fédération vaudoise des entrepreneurs, avec plus de 300 participants, les principaux partenaires ont planché sur l'élaboration d'une charte éthique. Il s'agit de l'Etat de Vaud, l'Union et l'Association des Communes Vaudoises (UCV et AdCV), la Société suisse des Ingénieurs et des Architectes (SIA Vaud), l'Union Patronale des Ingénieurs et Architectes Vaudois (UPIAV), l'Intergroupe des Associations d'Architectes Vaud (InterAssAr), la Fédération vaudoise des entrepreneurs, le syndicat UNIA Vaud, ainsi que la faïtière des entreprises générales Développement Suisse.

Ce texte est le fruit d'une année de réunions et de discussions, dans lesquelles les propositions de chaque intervenant ont été prises en compte. Le travail a été coordonné par Annie Admane, Rédactrice en chef du magazine Bâtir. Des principes forts nourrissent cet accord : transparence, égalité de traitement, lutte contre le travail au noir et contre le dumping sur les prix. Un cahier explicatif complète la charte et vient préciser les bonnes pratiques pour y parvenir.

Pour des collectivités publiques compétentes, transparentes et vigilantes face au dumping

Les collectivités publiques s'engagent à « donner le bon départ » en amont du processus de construction d'infrastructures publiques. Fort de compétences reconnues, elles se doivent de produire des appels d'offres de bonne qualité, basés notamment sur le cadre légal.

Qui obtient le marché et selon quels critères ? Concrètement, le prix ne doit pas être le seul élément qui influence la décision d'adjudication. L'offre retenue doit être celle qui représente le meilleur rapport qualité/prix.

En aval, l'adjudication est expliquée, de manière à ce que les concurrents déçus comprennent pourquoi leur offre n'a pas été retenue, ce qui a pour effet de limiter les recours tout en augmentant leur chance de succès pour les marchés futurs.

Pour des entreprises crédibles et responsables

De leur côté, les soumissionnaires s'engagent sur plusieurs points essentiels, à commencer par déposer des offres crédibles et à respecter, sur le fond et la forme, les exigences des appels d'offres.

Un engagement aussi crucial que nécessaire réside dans la lutte contre le travail au noir et les dérives de la sous-traitance. La charte prévoit que toute sous-traitance doit intervenir en accord avec le maître d'ouvrage et que les sous-traitants doivent être annoncés, y compris lorsque des prestations sont réalisées à l'étranger. Les soumissionnaires s'assurent du paiement des charges

sociales et du respect des conventions collectives de travail par leurs sous-traitants. Les soumissionnaires s'engagent également par contrat à répondre solidairement des salaires nets dus par les sous-traitants à l'égard de leurs employés. Concrètement, l'emploi de la carte professionnelle, permettant un contrôle systématique des ouvriers sur les chantiers, est recommandé dans tous les cas.

Pour des infrastructures exemplaires

Enfin, pour l'ensemble de l'économie du canton, cette charte offre la garantie que nos logements, nos bureaux, nos routes seront construits au juste prix, dans les règles de l'art, sans limer sur la qualité ni sur les conditions de travail, en un mot bâtis de manière exemplaire.

Annexe :

Charte éthique vaudoise des marchés publics (sans signature)

Autres documents de référence :

Guide romand sur les marchés publics

Règlements SIA 142 Concours d'architecture et d'ingénierie et SIA 143 Mandats d'étude parallèles d'architecture et d'ingénierie

Pour tout renseignement :

Nuria Gorrite, Conseillère d'Etat en charge des marchés publics pour l'Etat de Vaud, 021 316 70 01

Annie Admane, Rédactrice en chef du magazine Bâtir, 021 695 95 10 et annie.admane@inedit.ch

Frédéric Burnand, porte-parole de la Fédération vaudoise des entrepreneurs, 021 632 14 41 / 079 417 09 65 et frederic.burnand@fve.ch

